

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_030 : ZAC ECO²RIEUMAS - CESSION DE TERRAINS À LA SOCIÉTÉ
NUMIX

L'an deux mille vingt , le onze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 11 février 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Odile LACAZE), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Steve JACKSON (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Louis BARRET), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Bruno CRUSEL (pouvoir à Enrico SPATARO), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Yves CHAPRON (pouvoir à Robert GAUTHIER)

Votants : 40

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 11 FÉVRIER 2020

N° DEL2020_030 : ZAC ECO²RIEUMAS - CESSION DE TERRAINS À LA SOCIÉTÉ NUMIX

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

La société Numix est une société à responsabilité limitée créée le 10 février 2014. Fonctionnellement, Numix est une agence de création numérique spécialisée dans la conception et la réalisation de solutions digitales pédagogiques sur mesure. Elle propose à ses clients des solutions adaptées à leurs besoins : modules e-learning, Serious Game, rapid learning, motion design ainsi que des applications 3D immersives innovantes utilisant les technologies de la réalité virtuelle, de la réalité augmentée et du Web 3D. Elle accompagne les entreprises dans leur transformation digitale autour de thématiques variées allant de la formation, la santé à la sécurité en entreprise.

Cette société de 12 salariés a connu plusieurs années de croissance, avec un développement rapide du chiffre d'affaires. Confrontée à l'émergence de nouveaux acteurs, elle a effectué en 2018 un travail d'industrialisation de ses processus afin de pouvoir disposer d'une offre économiquement acceptable sur tous les segments de marché.

Les dirigeants de Numix, qui vend ses prestations à une dizaine d'entreprises du CAC 40, souhaitent maintenant pouvoir trouver des locaux à même d'absorber leur croissance future avec une cible d'effectifs à 3 ans comprise entre 20 et 30 salariés et également disposer de locaux qualitatifs leur permettant d'accueillir une clientèle allant des PME au grands groupes.

Leur choix d'implantation s'est arrêté sur les lots n°3 et 4 de la ZA Eco²Rieumas à Marssac-sur-Tarn. Il s'agit des parcelles cadastrées ZL 190 et 191 d'une surface d'environ 2 388 m². L'entreprise envisage de construire dans un premier temps un bâtiment de 500 m² de bureaux avec une possibilité d'extension pour le futur.

Le prix de vente de ces terrains est fixé à 39 € H.T./m², conformément à la délibération du 17 décembre 2019 sur les principes tarifaires de la ZAC Eco²Rieumas et conforme à l'avis des domaines du 11 mars 2019.

Au vu du nombre d'emplois créés, de la venue sur notre territoire d'une nouvelle entreprise, du rôle-clé que cette dernière exerce au sein du pôle d'activité que l'agglomération souhaite développer autour de la réalité virtuelle et des serious games, le prix de vente de ces parcelles est proposé à 26 € HT/m², TVA en sus.

La réduction sur le prix de vente des lots n°3 et 4 correspond à une aide à l'immobilier de 31 044 € avec un effet de levier (coefficient multiplicateur de 7/3) permettant à l'entreprise d'obtenir également une subvention de la région à hauteur de 72 436 €.

Le montant de cette cession s'élèvera à 62 088 € TVA en sus.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'estimation du service des domaines du 11 mars 2019,

VU l'avis favorable du Bureau du 28 janvier 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la vente à la société Numix, ou à toute autre personne morale s'y substituant, des lots n°3 et 4 de la ZAC Eco²Rieumas, pour une surface globale estimée à 2 388 m² avant arpentage, à des fins de construction d'un bâtiment d'activité.

FIXE le prix de cession de 26 € H.T/m², soit une transaction estimée à 62 088 € avant arpentage, TVA sur marge en sus.

AUTORISE la région Occitanie Pyrénées Méditerranée à participer en co-financement à l'aide à l'immobilier d'entreprises décidée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois en faveur de l'entreprise.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 11 février 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL